



## **RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'ETAT DES LIEUX DE SORTIE**

En complément à l'accusé de réception du congé, nous nous permettons, en vue du prochain état des lieux de sortie et remise définitive des clés, de vous rappeler que les locaux faisant l'objet du bail doivent être restitués en bon état.

Nous vous signalons notamment que :

- L'appartement doit être rendu propre et doit être entièrement libéré de tout mobilier ;
- Si vous avez posé du lino ou de la moquette, ceux-ci doivent être enlevés et les sols remis en état ;
- Les vitres, les intérieurs des armoires et placards doivent être nettoyés ;
- Les papiers autocollants doivent être enlevés proprement et les traces de colles nettoyées ;
- Les sangles de stores détériorées sont à remplacer ;
- Les murs de la cuisine et salles d'eau doivent être lessivés ;
- Les agencements de cuisine et les appareils sanitaires doivent être nettoyés, détartrés et en bon état de fonctionnement. Le remplacement du filtre de la hotte doit être également effectué (également deuxième filtre à charbon actif) ;
- Les dépendances (cave, grenier, balcon/terrasse) doivent être nettoyés et débarrassés de tous objets ;
- Les points lumineux doivent être équipés d'une douille avec ampoule ;
- Les trous effectués doivent être bouchés proprement et la peinture remise en état ;
- Les clés manquantes ou cassées doivent être remplacées. Merci d'indiquer à l'aide d'une étiquette à quoi correspond chaque clé (palière, verrou, boîtes-aux-lettres, cave, box, etc.

En outre, nous attirons votre attention sur le fait que les **peintures de couleurs vives, dont vous auriez recouvert murs et boiseries, ne sont pas acceptées**. Celles-ci doivent être remises en l'état initial.

**De plus, nous vous rappelons que les dégâts occasionnés par vous-mêmes (dégâts non prévisibles) peuvent être annoncés à votre assurance RC-Ménage.**

Les justificatifs de ramonage de cheminée et détartrage de bouilleur doivent, s'il y a lieu, être présentés.

Nous vous remercions à l'avance de bien vouloir tenir compte de ces directives afin que votre sortie se déroule dans les meilleures conditions.